

Plan de relance de l'État : un coup de pouce de 1,2 milliard d'euros pour les agriculteurs

Le plan de relance lancé par le gouvernement est une aubaine pour les agriculteurs cependant ils devront être rapides pour faire leur demande car même si le plan est ouvert pendant deux ans les enveloppes sont fermées donc tous ne pourront certainement pas en profiter.

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un plan de relance doté de 100 milliards d'euros pour redresser la France après la crise sanitaire. Le volet dédié à la transition agricole, alimentaire et forestière, est doté d'un budget de plus d'un milliard d'euros.

Une enveloppe conséquente mais limitée

À la suite de la crise de la Covid-19 le gouvernement a décidé de lancer un grand plan de relance de l'économie française et créer, selon ses dires, « *La France de demain* ».

Ce plan vise à transformer l'économie et créer de nouveaux emplois. Il repose sur trois piliers : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Officiellement lancé le 3 septembre 2020 il est doté de 100 milliards d'euros et comporte un important volet consacré à la transition agricole, alimentaire et forestière de 1,2 milliard d'euros.

La répartition des crédits est la suivante : 400 millions d'euros pour accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous ; 100 millions pour la stratégie nationale sur les protéines végétales ; 250 millions pour les filières animales : modernisation, sécurité sanitaire et bien-être animal ; 250 millions pour le renouvellement et le développement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique et enfin 200 millions pour aider à la forêt à s'adapter au chan-

gement climatique pour mieux l'atténuer.

Ce plan sera mis en œuvre pour partie par *FranceAgriMer*, au travers de plusieurs dispositifs pour le secteur agricole.

Des enjeux d'avenir

Ces dispositifs viseront à « *accompagner les entreprises agricoles et agroalimentaires, acteurs-clés des enjeux de souveraineté alimentaire, dans leurs démarches d'adaptation au changement climatique et d'approvisionnement des Français en produits sains, durables et locaux* ».

Lors de sa conférence de presse de rentrée Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture expliquait : « *ce plan de relance est un levier important pour regagner notre souveraineté et notre indépendance par rapport aux marchés internationaux, aux aléas climatiques et aux intrants* ».

Il a aussi insisté sur l'accompagnement des jeunes lors de leur installation, l'importance de la valorisation de la captation du carbone dans le sol, la gestion de l'eau et la nécessité de favoriser les circuits courts.

La crise sanitaire a révélé à quel point les secteurs agricoles, alimentaires et forestiers étaient des enjeux d'avenir. Les dossiers ont pu commencer à être déposés début janvier.

Pour le volet agricole trois principaux types d'aides peuvent être distingués : l'aide aux investissements « Protéines », l'aide aux investissements face aux aléas climatiques et enfin l'aide à la conversion des agroéquipements.

Une aide à la modernisation des exploitations

Le programme d'aide aux investissements « Protéines » est doté d'une enveloppe de 20 millions d'euros et porte sur les investissements en agroéquipements sur des matériels pour la culture, la récolte et le séchage des espèces riches en protéines ainsi qu'au développement des sursemis de légumineuses.

Concernant les investissements de protection face aux aléas climatiques l'enveloppe est de 70 millions pour permettre la résilience des exploitations face aux aléas climatiques : gel, grêle, sécheresse, vent, etc.

Enfin 135 millions sont consacrés à la conversion des agroéquipements pour réduire l'usage de produits phytosanitaires et l'amélioration de la qualité de l'air. Cette aide se traduira par le versement d'une aide afin d'inciter les agriculteurs à

acquérir du matériel de précision ou de matériels de substitution permettant d'intégrer des pratiques alternatives à l'usage d'intrants.

Les demandeurs éligibles sont les mêmes pour les trois thématiques : les exploitants agricoles à titre principal, âgés d'au moins 18 ans et n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite au 1^{er} janvier 2021 dont le siège d'exploitation est situé en France ; les entreprises agricoles de type (Gaec, SCEA, EARL, ...) et les sociétés dont l'objet est agricole au sens de l'article L.311-1 du code rural ; les Cuma ; les entreprises de travaux agricoles ; les exploitations des lycées agricoles ; les structures portant un GIEE.

Dans tous les cas le demandeur doit être à jour des obligations fiscales, être soumis à la TVA (régime normal ou simplifié agricole) et tenir une comptabilité conforme au plan comptable.

Des modalités particulières

Tous les types de matériels neufs sont concernés et des listes sont disponibles auprès des chambres d'agriculture. Les matériels d'occasion, la main d'œuvre, les options, les accessoires, les investissements déjà financés dans le cadre d'autres dispositifs d'aide comme le PCAE (voir p. 5) ou le fonds opérationnel « Fruits et légumes » ne sont pas éligibles. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 décembre

2022 cependant les enveloppes étant fermées les demandes doivent être effectuées le plus rapidement possible car l'instruction des dossiers se fera au fil de l'eau par ordre d'arrivée.

Les demandeurs ne peuvent faire qu'une seule demande par dispositif même s'il peut y mentionner plusieurs matériels.

Les conseillers alpins des chambres d'agriculture ont contacté les agriculteurs pour leur présenter tous les dispositifs et sont à leur disposition pour répondre à leurs questions. Par ailleurs les deux chambres proposent un accompagnement au dépôt des dossiers (voir encadré p. 10).

Attention ! Les demandeurs éligibles recevront une autorisation d'achat délivrée automatiquement par mail dès qu'ils auront validé le dépôt de leur demande. Ils ont ensuite 12 mois pour réaliser l'achat (date de fin d'exécution) mais sans garantie d'octroi d'aide à ce stade. La décision d'octroi de l'aide aura lieu après instruction de leur dossier et le paiement de l'aide est réalisé sur facture acquittée après demande de paiement de la subvention au plus tard quatre mois après la date de fin d'exécution soit 16 mois après la date d'autorisation d'achat.

Le plan protéines, victime de son succès !

40 000 demandes ont déjà été déposées et 63 millions d'euros demandés alors que 20 millions sont prévus dans le plan. La plateforme internet a été fermée et devrait rouvrir le 27 janvier.

Dossier réalisé par Alexandra Gelber

Sarah Parent accompagne les agriculteurs bas-alpins pour déposer leur dossier de demande d'aide afin que ceux-ci puissent le faire au plus vite.

Les enveloppes fermées obligent les **demandeurs à être très réactifs**

La spécificité du plan de relance est qu'il est multifilières et que tous les agriculteurs peuvent y trouver leur compte. Cependant il faut bien prendre en compte le fait qu'il s'agit d'enveloppes fermées et que celles-ci risquent d'être épuisées bien avant la fin officielle du plan de relance en décembre 2022.

« Il faut être très réactifs et agir rapidement car les enveloppes ne seront pas extensibles, explique Sarah Parent, conseillère au sein de la chambre d'agriculture 04. Mais la bonne nouvelle, c'est que ce sont des dossiers très simples et faciles à remplir. » Les agriculteurs peuvent déposer un dossier dans chaque thématique en notant bien qu'il ne s'agit que d'une aide matérielle concernant du matériel neuf.

La chambre d'agriculture se fait le relais de l'État car elle est au plus près du terrain c'est pourquoi elle propose un accompagnement au montage et au dépôt du dossier sur rendez-vous pour un forfait de 70 € HT de l'heure. Sachant que ce dépôt est très rapide à faire puisqu'il faut compter ½ heure à une heure maximum.



Sarah Parent et les autres conseillers de la chambre d'agriculture peuvent accompagner les agriculteurs et répondre à toutes leurs questions.

Des délais incertains

Pour déposer leur demande les agriculteurs doivent fournir un seul devis pour chaque matériel avec l'intitulé exact qui est mentionné dans la liste fournie l'État qu'il peut retrouver sur le site des chambres ou qui est envoyée sur simple demande. Par ailleurs, il lui faudra ses statuts ainsi que la date exacte de création de son activité.

« Avant le dépôt des dossiers nous sommes à la disposition des demandeurs pour répondre à toutes leurs questions pour que le moment venu nous puissions faire le dépôt sans encombre, précise Sarah Parent. Même s'il se fait simplement par Internet beaucoup choisissent de se faire aider car ils ne sont pas familiarisés avec l'outil ou pas à l'aise avec

l'informatique. D'autres veulent juste être sûrs que ce sera bien fait rapidement et ne veulent pas s'embêter, ça les rassure. »

Sarah Parent souhaite aussi attirer l'attention sur un aspect de ce plan de relance qui pourrait pénaliser certains agriculteurs et qu'ils doivent prendre en compte.

« Nous ne savons pas quand les aides seront versées, nous n'avons aucune idée des délais, ajoute-t-elle. Les personnes éligibles recevront un accusé de réception valant autorisation d'achat mais après le déblocage des fonds pourrait prendre du temps. Ce plan de relance est un beaucoup de pouce pour ceux qui avaient déjà pris la décision d'investir et, ceux-là, ont tout intérêt à y aller pour concrétiser

leurs investissements mais pour les autres il faut être prudent car nous ne savons pas encore combien de dossiers seront finalement retenus. »

Les demandeurs peuvent espérer obtenir de 20 à 40 % d'aides selon la thématique choisie avec un maximum de 40 000 € pour les

exploitations classiques et 150 000 € pour les Cuma sachant que le montant minimum d'investissement est de 1 000 € pour les protéines et de 2 000 € en agroéquipements.

« Plusieurs points sont à retenir, souligne Sarah Parent, contraire-

ment à d'autres aides il n'y pas de transparence dans les Gaec, c'est-à-dire que l'on ne peut pas toucher plusieurs fois l'aide en fonction du nombre de membres. Il existe aussi une bonification de 10 % pour les JA et les nouveaux installés. »

Une réunion d'information à Gap



La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et la Direction départementale des territoires des Hautes-Alpes ont organisé conjointement une réunion d'information à l'attention de l'ensemble des responsables des organisations professionnelles agricoles ce jeudi 14 janvier 2021, dans les locaux de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes.

Cette réunion s'est tenue, bien évidemment dans le respect des gestes barrières, en présence d'Éric Lions, président de la chambre, de Laurence Guichon, directrice, de Thierry Chapel, directeur de la DDT05 et Florence Barthelemy, directrice adjointe de la DDT05.

Cette réunion a permis de rappeler les grands objectifs de ce plan de relance, d'en présenter les grandes lignes. Les acteurs agricoles du département pourront ainsi se positionner au mieux pour en bénéficier. De nombreux échanges ont ainsi pu avoir lieu, permettant à la fois de préciser certaines mesures mais aussi de rappeler certaines règles administratives relatives aux demandes de subventions, de rappeler les financements déjà existants et d'aborder d'autres sujets d'ampleur.

Accompagnement au dépôt des demandes :

Les chambres d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes peuvent accompagner les agriculteurs pour leur demande sur le site FranceAgriMer. Les conseillers les aideront à compléter leur demande et à déposer les pièces nécessaires. Cet accompagnement est facturé au tarif horaire.

► Référents de la CA05 :

Éric Meynadier, Tél. 06 87 41 47 63 ou eric.meynadier@hautes-alpes.chambagri.fr ;
Sophie Simiand, Tél. 06 95 36 41 40 ou sophie.simiand@hautes-alpes.chambagri.fr.

► Référents de la CA 04 :

Coline Braud (Protéines), Tél. 06 33 40 76 28 ou cbraud@ahp.chambagri.fr ;
Sarah Parent (Agroéquipements), Tél. 06 79 95 02 64 ou sparent@ahp.chambagri.fr ;
Fabienne Guyot (Aléas climatiques), Tél. 06 33 40 33 87 ou fguyot@ahp.chambagri.fr.

► Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) :

Anne Souchaud, Tél. 04 13 59 36 69 ou anne.souchaud@agriculture.gouv.fr.

Jérôme Pellegrin du Gaec de la Grande Bastide à Montjustin compte profiter du plan de relance « Protéines » pour moderniser sa production.

Un petit pas vers l'autosuffisance totale en protéines

Associé avec Stéphanie Arbaud et Max Richard au sein du Gaec de la Grande Bastide Jérôme Pellegrin a accueilli la nouvelle de l'application du plan de relance avec la plus grande bienveillance. « Cela faisait un moment que nous réfléchissions pour sécuriser un peu notre matériel. Ce plan est une belle opportunité », explique-t-il. Les trois associés exploitent 150 ha de cultures fourragères non-irriguées pour alimenter leur 2 000 brebis Mérinos d'Arles à Montjustin destinées à la production d'agneau IGP Sisteron. Actuellement, ils cultivent majoritairement des prairies multi-espèces dans lesquels ils s'efforcent d'introduire le plus de légumineuses possibles pour les enrichir.

Gagner en efficacité

« Notre but est de trouver le bon équilibre pour limiter l'apport d'intrants azotés et d'arriver à plus d'autonomie. Nous le sommes déjà pour les brebis, mais pas pour les agneaux pour lesquels nous achetons encore des protéines, précise l'éleveur. Les 30 ha de mélange luzerne-dactyle constituent essentiellement notre stock de protéines. Nous aimerions bien en implanter davantage mais nous sommes limités par la rotation des cultures et le changement climatique.

Aujourd'hui nous faisons trois coupes de luzerne mais la dernière est souvent très courte et très maigre. »

Jérôme Pellegrin estime que le parc de matériels de l'exploitation pourrait être plus performant afin de récolter des fourrages avec une meilleure teneur en protéines. Il espère ainsi pouvoir investir dans une nouvelle faneuse qui lui permettrait d'être plus efficace et de mieux exploiter les fenêtres météo qui sont difficiles à gérer car de plus en plus réduites. « Avec une deuxième faneuse nous pourrions y aller à deux et intervenir plus vite pour éviter que le produit ne s'altère », expose-t-il.

S'il concède que le plan de relance était une très bonne surprise car il ne s'y attendait pas, il reste tout de même prudent et préfère ne pas s'emballer. « Les aides c'est très bien et j'espère que beaucoup d'agriculteurs pourront en profiter. Il est tout de même dommage que ce soit des enveloppes fermées avec un taux de 40 %. J'aurais trouvé plus judicieux qu'elles se prolongent pour un accompagnement plus long dans le temps et une véritable 'politique protéines', remarque-t-il. Je m'interroge aussi sur la capacité des fournisseurs à assurer toutes les commandes de matériel. Si d'aventure nous ne devons pas être retenus, j'investirai sûrement dans du matériel d'occasion. »



Jérôme Pellegrin souhaite investir dans une deuxième faneuse pour intervenir plus vite et être plus performant sur ses récoltes fourragères.

Aurélien Sarret est viticulteur à Valsarres et il espère pouvoir améliorer son équipement grâce aux mesures de l'État.

Une aide bienvenue dans une période qui s'annonce incertaine



Aurélien Sarret a fait une demande d'aide pour l'achat d'un matériel interceps, un outil qui lui permettrait d'être plus libre dans son travail car il partage aujourd'hui celui de la Cuma.

Aurélien Sarret est installé depuis 2003 à Valsarres et Jarjayes où il exploite 24 hectares de vigne. Il produit entre 1 000 et 1 500 hectolitres chaque année, transformés par la cave coopérative des Hautes-Alpes. Il est aussi membre d'une Cuma, la Cuma de Puy Cervier qui va elle aussi faire appel au plan de relance pour investir dans un broyeur à herbe.

« Quand le technicien de la chambre d'agriculture nous a incité à faire une demande pour la Cuma dont je suis le trésorier, je me suis dit que je devrais aussi en faire autant pour moi personnellement, explique le viticulteur. J'ai commencé à faire tous mes calculs et je me suis dit que si j'obtenais l'aide cela valait vraiment le coup d'essayer. J'espère vraiment être retenu sinon je ne pourrais pas investir. »

Aurélien Sarret a fait sa demande quelques jours après l'ouverture du plan de relance pour ne pas laisser passer sa chance. Il a déposé un dossier pour l'achat d'un matériel interceps car il a de plus en plus de terres en bio et c'est un outil primordial.

Jusqu'à maintenant il était dépendant de celui de la Cuma il aimerait s'en affranchir pour être plus libre de l'utiliser quand il le souhaite.

Gagner en indépendance

« Ce plan est vraiment une aubaine dans un contexte qui est quand même très incertain. Pour le moment nous n'avons pas été très impactés par la crise sanitaire cependant je ne sais pas comment va se passer 2021 avec les stations de ski et les restaurants qui sont fermés cela risque de rendre les choses compliquées pour nous », conclut-il.

Didier Jouve, agriculteur à Orpierre a déposé son dossier dès l'ouverture des demandes pour les protéines et compte en déposer un second pour de l'agroéquipement.

« Dans ce contexte **c'est une belle opportunité de renouveler du matériel** »

Didier Jouve est installé depuis 30 ans à Orpierre en EARL où il cultive des arbres fruitiers, du fourrage, des céréales, de la lavande et du lavandin sur 93 ha de SAU. Toute sa production est convertie en bio sauf la moitié de son verger qui est en conventionnel et certifié HVE niveau 2.

Cela faisait un moment que Didier Jouve attendait pour investir dans du nouveau matériel notamment un plateau pour transporter son fourrage. « J'en ai un, mais il est vieux et il n'est plus homologué, je ne peux donc plus m'en servir alors que je suis amené à faire pas mal de route, révèle-t-il. L'annonce du plan de relance a donc été une très bonne nouvelle car je peux enfin envisager de faire cet investissement. Sans ça, ce serait difficile, voire impossible. Dans le contexte actuel, renouveler le matériel coûte très cher. C'est vraiment un bon coup de pouce pour tout le monde, je pense notamment aux jeunes qui s'installent c'est vraiment une aubaine. »

Une demande simple à réaliser

L'agriculteur a donc fait sa demande très rapidement sur les conseils d'Éric Meynadier de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes. « Il nous a dit qu'il fallait être réactifs, se dépêcher parce que tout le monde ne pourrait pas avoir des aides. Il m'a bien expliqué comment m'y prendre pour déposer ma demande et même si je ne suis pas très doué en informatique j'ai trouvé cela plutôt simple et rapide. En plus on reçoit immédiatement un accusé de réception au moins on est sûr que notre dossier a été reçu. Maintenant il ne reste plus qu'à attendre le résultat », poursuit-il. Compte tenu de l'opportunité que le plan de relance représente Didier



Didier Jouve a fait rapidement plusieurs demandes dans le cadre du plan de relance compte tenu de l'opportunité que cela représente pour lui de moderniser son exploitation.

Jouve compte faire une seconde demande pour acheter un gyrobroyeur. Un outil qui lui permettra de gagner un temps précieux dans

son travail dans les vergers puisqu'aujourd'hui le broyeur qu'il possède l'oblige à faire deux passages. Avec ce nouvel équipement,

il pourra se contenter d'un. « C'est un investissement que je comptais faire depuis un petit moment. C'est vraiment l'occasion de se lancer avec

un tel niveau d'aide. Par contre, si je n'ai pas les aides je ne pourrais pas acheter les deux, il faudra que je fasse un choix », explique-t-il.

Le mot de **Martine Clavel**, préfète des Hautes-Alpes et **Violaine Demaret**, préfète des Alpes-de-Haute-Provence

« **A**vec France Relance, le président de la République l'a rappelé, l'objectif est de bâtir la France de 2030. L'agriculture au sens large n'a pas été oubliée car c'est un domaine porteur et essentiel de notre économie. Au niveau national, c'est 1,2 milliard d'euros qui est dédié au volet transition agricole, alimentation et forêt pour préparer l'agriculture de demain, encore plus verte et durable.

Priorité est donnée également à la compétitivité des entreprises agricoles et agroalimentaires pour leur permettre de développer leurs activités et préserver les emplois du secteur. L'agriculture constitue un atout économique majeur dans les deux départements des Alpes du Sud, avec plus de 3 600 entreprises agricoles qui emploient 6 200 personnes. Un quart de ces exploitations sont enga-

gées dans la production biologique. En aval, les industries agroalimentaires bas-alpines sont un maillon essentiel de notre économie représentant plus de 1 000 emplois salariés, majoritairement en production alimentaire. Enfin, la forêt occupe aussi une place majeure dans notre territoire avec un taux de boisement de 60 % pour les Alpes-de-Haute-Provence et de 45 % pour les Hautes-Alpes.

Aussi, au niveau local, l'ensemble des services de l'État et leurs partenaires sont mobilisés pour accompagner au quotidien les porteurs de projets agricoles et agroalimentaires, dans leurs initiatives et leurs innovations. L'enjeu est bien de déployer rapidement les mesures du Plan de relance pour que chacun puisse en bénéficier au plus vite. Afin d'obtenir des financements du plan de relance pour soutenir leurs

projets, les entreprises agricoles et les industries agroalimentaires doivent répondre aux appels à projets correspondant à leurs domaines d'activité. Ces appels à projets sont progressivement diffusés par le gouvernement et relayés localement par les services de l'État. Le plan de relance est clairement une opportunité pour le monde agricole des Alpes du sud grâce à ses nombreux atouts. »